

GARDERIE - CLUB ENFANT

Etablissement :

Caractéristiques du Service	N°	Niveau de performance	Précisions	Critère obligatoire	Remarques / Suggestions
ACCUEIL DES FAMILLES Proposer une bonne qualité d'accueil des familles	1.1	Eté et hiver : la structure diffuse les modalités de prise en charge des enfants : garderie, clubs enfants auprès des partenaires	Informar les prestataires des modalités de réservations et exigences de prise en charge (carnet de vaccination, etc), sur les brochures, internet, flyer, etc.		
	1.2	Eté : les 6/12 ans à minima, sont accueillis en Centre de loisirs / Clubs à moins de 10 km de la commune	Non concerné pour les Garderies moins de 6 ans Pouvoir accueillir en 1/2 journée, journée ou semaine. Possibilité de repas fourni par la structure ou fourni par les parents. Un accueil ados 13/16 ans pourra aussi être proposé.	x	
	1.3	Eté : les moins de 6 ans sont accueillis en Garderie/Centre de loisir maternel à moins de 10 km de la commune	Non concerné pour les clubs enfants + 6 ans Pouvoir accueillir en 1/2 journée, journée ou semaine. Possibilité de repas fourni par la structure ou fourni par les parents		
	1.4	Eté et hiver : la structure informe de la nécessité de réserver la Garderie / Club enfant dans la brochure ou le site internet	S'assurer que la configuration des lieux permet la mise en place d'ateliers pour les enfants. Aménager un espace extérieur avec jeux adaptés à toutes les tranches d'âge. Mise en place d'un projet pédagogique visant à découvrir le milieu montagnard avec des activités intérieures et extérieures.	x	
	1.5	Hiver : la structure propose un programme d'animations adapté à chaque tranches d'âge	Détailler le programme de l'activité, ses atouts et avantages particuliers. Mettre en valeur: intérêts pour les familles, aspects ludiques et pédagogiques, durée... Distinguer animation et activités.	x	
	1.6	Hiver : les enfants dès 18 mois (ou moins) à 6 ans, sont accueillis à la Garderie, 6 jours par semaine en matinée et après-midi, avec repas fournis ou à fournir par les parents.	Les Clubs enfants ne sont pas concernés par ce critère. Cocher l'option de réponse Non concerné Pouvoir accueillir en 1/2 journée, journée ou semaine. Possibilité pour les parents d'alterner des moments avec ou sans enfant, et par conséquent de pratiquer des activités et de préserver des temps de partage.	x	
	1.7	Hiver : la Garderie dispose d'un espace de jeux extérieur attenant, protégé et si possible enneigé, bénéficiant d'un environnement et d'aménagements de qualité.	Mettre en place dans l'enceinte de la garderie : . Espace extérieur laissé partiellement enneigé permettant aux enfants de découvrir l'environnement neige (tenir compte du fait que la clientèle est en majorité citadine !). Espace déneigé pour les plus petits.	x	

	1.8	Hiver : une prise en charge complète garderie + école de ski, au minimum à la 1/2 journée, est proposée aux enfants à partir de 3 ans	Favoriser la collaboration entre garderie et école de ski afin de permettre une découverte du ski dès 3 ans. Adaptation des cours de ski aux rythmes des tout-petits.	x	
	1.9	Hiver : le personnel de la Garderie ou de l'école de ski accompagne les enfants de la structure au jardin des neiges	Mettre en place une organisation permettant la prise en charge et le transfert des enfants d'une structure à l'autre si la garderie et le jardin des neiges sont deux structures bien différenciées pour offrir aux parents la possibilité de confier leurs petits à la journée et/ou à la 1/2 journée.	x	
	1.10	Hiver : la prestation Ski+Garderie est présentée sur les différents supports d'information	Mettre en place un vrai produit touristique entre garderie et école de ski. Présenter dans un article commun la prestation sur tous les supports de communication : illustrer par exemple en précisant le déroulement d'une journée. Offrir une meilleure lisibilité de l'offre pour les parents au moment de la réservation du séjour. Préciser le nom et coordonnées des deux personnes responsables de chacune des structures pour les contacter avant et pour la réservation.		
	1.11	Hiver : les horaires de la garderie et des cours collectifs enfants et adultes sont en adéquation	Permettre aux deux parents de participer à une activité dans la même tranche horaire que leurs enfants, tout en ayant le temps de confier ces derniers aux différentes structures. Augmenter l'amplitude horaire de la garderie : ouverture avant le début des cours de ski adultes, et après la fin des cours. Veiller à harmoniser, s'il existe un moyen de transport en commun, les horaires de passage des ski bus.	x	
	1.12	Hiver : la structure a la possibilité de faire déjeuner les enfants sur place ou à proximité	Encadrer les enfants sur le temps du déjeuner quelle que soit la formule proposée		
	1.13	Hiver : les 6-12 ans sont accueillis dans un club enfants, structure adaptée, sur le site même de la commune	Non concerné pour les garderies Proposer une offre d'activités à minima à la demi-journée, journée, semaine. Possibilité de prise de repas sur place.		
POLITIQUE TARIFAIRE Définir une politique tarifaire spécifique pour les familles	2.1	Les tarifs sont adaptés aux familles	Offre tarifaire proposée aux familles et/ou tribus (ex. en fonction du nombre ou des âges)	x	
	2.2	La structure accepte les Chèques-Vacances			
	2.3	La structure annonce clairement sa politique et ses tarifs sur ses supports de communication	Les tarifs et services proposés sont décrits sur l'affichage extérieur, les dépliants et le site Internet de l'établissement (s'il en existe un) comme lors d'appels téléphoniques.	x	

ENGAGEMENT S'engager après la labellisation : annoncer clairement les engagements de services du label	3.1	Le logo Famille Plus est affiché et inséré dans les supports de communication	Affichage du logo Famille Plus visible de l'extérieur de l'établissement (pour les meublés, l'affichage pourra se faire à l'intérieur) et insertion dans les supports de communication et site internet.	x	
	3.2	Promesse client du label insérée dans les supports de communication	Brochures et sur son site Internet (s'il en existe un)		
ANIMATION LOCALE DU LABEL	4	Le prestataire participe à l'animation régulière du label	Animation proposée par le référent en relations avec les prestataires labellisés (réunions, rencontres, visites, sensibilisation, formations, etc)	x	